



ÉDITO DE L'EXPERT

Regard sur les concepts démystifiés

JULLET 2026



**CLÉMENT
ROBERT-BIGRAS**

Chargé de projets –
Milieux naturels CRECQ

La connectivité écologique : l'importance du réseau de conservation

À l'issue de l'élaboration des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), des ensembles de zones naturelles sont sujets, à travers le Québec, à des engagements de conservation régionaux. La mise en œuvre des PRMHH par les municipalités régionales de comté (MRC) représente une opportunité unique en vue de la préservation de la biodiversité et du maintien des services écosystémiques.

Une condition importante de l'efficacité des démarches en cours semble néanmoins résider

en la possibilité de considérer ces écosystèmes comme le réseau connecté et interdépendant qu'ils forment et non comme la somme de milieux individuels. La conservation d'aires isolées ne peut en effet à elle seule générer les bénéfices attendus et doit être jumelée à la conservation de la connectivité écologique pour se montrer efficace.

Les multiples dimensions de la connectivité écologique

La **connectivité écologique** est définie comme « le mouvement sans entrave des espèces, la connexion non entravée des habitats et le flux de processus naturels préservant la vie sur Terre[1] ». Cela comprend les déplacements d'individus pour combler leurs besoins, les échanges génétiques entre populations et les déplacements multigénérationnels en réponse aux changements climatiques. Loin de se limiter aux organismes vivants, la connectivité inclut aussi divers processus naturels impliquant la circulation de la matière ou de l'énergie. On peut penser à la connectivité hydrologique et sédimentaire qui façonne les cours d'eau et le territoire qu'ils traversent.



[1] Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. (2024). Résolution 14.16 : Connectivité écologique. Quatorzième réunion de la Conférence des Parties, Samarcande.

Sans cette connectivité écologique, les **services écosystémiques** dont bénéficient les municipalités sont compromis, que ce soit la filtration de polluants, l'atténuation des risques liés aux inondations, l'approvisionnement en eau potable en quantité suffisante, la stabilisation des berges, la pollinisation des cultures, la réduction des îlots de chaleur, le stockage de carbone ou d'autres encore.

Des pressions croissantes sur la connectivité écologique

La connectivité écologique est directement menacée par différentes **pressions d'origine anthropique**. Ces pressions sont à l'origine de stress sur les écosystèmes et les espèces en dégradant et convertissant des habitats ou encore en entravant physiquement le mouvement, en modifiant le comportement et en occasionnant de la mortalité.

Alors que certains usages comme les activités récréatives à faible impact ou l'aménagement forestier durable peuvent coexister avec la conservation de la connectivité écologique à condition de respecter des normes à cet effet, d'autres sont plus difficilement compatibles. Les infrastructures routières et les changements de vocation des terres induits par la mise en culture ou par le développement résidentiel, commercial et industriel en sont des exemples.

La **compatibilité de ces usages** dépend largement de la nature des activités et de leur contexte. Par le caractère linéaire et ramifié du réseau hydrographique, la connectivité de ce dernier est particulièrement vulnérable à la présence de barrières (p. ex. barrages, ponceaux déficients) pouvant affecter disproportionnellement de larges portions du réseau.



Des solutions pour rétablir la connectivité écologique

L'établissement de corridors écologiques est la principale approche reconnue internationalement pour répondre à la problématique de la fragmentation des habitats.

On désigne **corridor écologique** « un espace géographique clairement défini qui est régi et géré à long terme dans le but de maintenir ou de restaurer une connectivité écologique efficace[2] ». Les corridors écologiques sont généralement conçus pour relier entre eux des noyaux de conservation, et forment avec ces derniers un réseau.

Concernant les **milieux humides et hydriques**, les mesures à mettre en œuvre dans les corridors[3] peuvent comprendre : le démantèlement ou la réfection de barrages, l'entretien des traverses de cours d'eau, l'aménagement de passages fauniques, la protection de zones de recharge des nappes phréatiques, la végétalisation de berges artificialisées, la restauration des espaces de liberté, le contrôle de l'urbanisation, la gestion des espèces exotiques envahissantes ou encore la sensibilisation aux meilleures pratiques agroenvironnementales et forestières.



[2] Hilty, J. et al. (2020). Lignes directrices pour la conservation de la connectivité par le biais de réseaux et de corridors écologiques. Union internationale pour la conservation de la nature.

[3] Une boîte à outils destinée aux MRC pour l'intégration de la connectivité écologique plus spécifiquement à l'aménagement du territoire a été élaborée par Corridor appalachien en collaboration avec un comité avisier et en partenariat avec l'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCE).

On veillera toutefois à user de prudence lorsqu'il est question de relier des milieux qui ne l'étaient pas historiquement, au risque de menacer la persistance de populations naturellement isolées, ou lorsqu'une connexion pourrait mener à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Une autre considération porte sur la création non intentionnelle de pièges écologiques, soit des sites dont l'attractivité pour les espèces concernées s'accompagne d'une faible qualité de l'habitat au regard de leur survie et de leur reproduction.

Arrimer les démarches de planification pour des territoires connectés

L'approche de conservation par corridors écologiques est celle ayant été préconisée par le gouvernement québécois lors de la publication des nouvelles **orientations gouvernementales en aménagement du territoire** (OGAT). L'objectif 2.2 Contribuer à la résilience des écosystèmes intègre l'enjeu de la conservation de la connectivité écologique aux priorités actuelles d'aménagement.



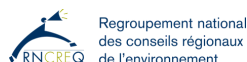
Des liens sont à établir entre les démarches menées par les MRC alors que les milieux humides et hydriques prioritaires dans les PRMH figurent à l'Annexe 2.1 des OGAT comme territoires d'intérêt écologique à considérer dans la détermination de corridors écologiques. Les milieux humides et hydriques forment non seulement des habitats, mais constituent également des corridors de déplacement pour de nombreuses espèces terrestres et aquatiques.

À cela s'ajoutent les **plans climat** qui présentent aussi d'intéressantes possibilités d'arrimage à la fois sur le plan de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques. On peut mentionner par exemple la conception de pontons plus larges, favorisant le passage de la faune, qui renforce également l'adaptation des structures aux événements de précipitations extrêmes. Les MRC sont par ailleurs invitées à favoriser la création de passages fauniques à l'attente 2.2.1 des OGAT.

Ainsi, en intégrant la conservation de la connectivité écologique à la mise en œuvre des PRMH en cohérence avec les autres démarches de planification territoriale, les MRC sont appelées à jouer un rôle positif dans la préservation de la biodiversité et dans le maintien des services écosystémiques.



Le comité G6 :



Ce projet est financé par le Fonds bleu dans le cadre du Plan national de l'eau de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.